

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein

**Band:** 167 (2016)

**Heft:** 4

  

**Artikel:** Structures pour la gestion forestière : expériences d'un service forestier cantonal (essai)

**Autor:** Eschmann, Patrice / Kohler, Pascal

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1097440>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Structures pour la gestion forestière: expériences d'un service forestier cantonal (essai)

Patrice Eschmann Office de l'environnement de la République et Canton du Jura (CH)\*  
Pascal Kohler Office de l'environnement de la République et Canton du Jura (CH)

## Structures pour la gestion forestière: expériences d'un service forestier cantonal (essai)

Ces dix dernières années, les structures forestières dans le canton du Jura ont passablement évolué. Les triages couvrent l'ensemble du territoire et permettent de disposer de personnel professionnel sur le terrain. Mais ces structures sont trop petites, rigides, focalisées sur les tâches étatiques et peu propices aux évolutions. Différents facteurs comme les fusions de commune ou la situation économique déclenchent un processus de restructuration. Les changements doivent d'abord venir du propriétaire, alors que les autorités cantonales doivent s'impliquer dans l'évolution des structures par des aides financières, des conseils ou des échanges d'expérience. Idéalement, les propriétaires de forêt publique doivent se regrouper au sein d'unités de gestion suffisamment grandes et flexibles, structure disposant des droits de planification et de gestion et regroupant les différents propriétaires (publics). L'unité engagera un ou plusieurs professionnels chargés de la gestion et des tâches déléguées par l'Etat.

**Keywords:** forest economy, forest management units, forest property structure, Jura, Switzerland

**doi:** 10.3188/szf.2016.0205

\* Chemin du Bel'Oiseau 12, CH-2882 St-Ursanne, patrice.eschmann@jura.ch

La garantie d'une gestion durable des espaces forestiers nécessite des conditions générales favorables pour les propriétaires et gestionnaires, notamment au niveau économique. Elle suppose aussi des structures territoriales adaptées. La Confédération, via sa Politique forestière 2020 (OFEV 2013), a ainsi pour objectif d'améliorer la productivité et les structures des entreprises. Dans le Jura, le Plan directeur cantonal des forêts vise à moderniser les unités de gestion et des triages forestiers, tout en améliorant la gestion d'entreprise au sein des entités (RCJU 2013).

Les évolutions structurelles ne se commandent cependant pas, et les démarches initiées par un service forestier sont souvent contestées par les propriétaires de forêts, parfois par principe et souvent sans vision propre. Force est aussi de constater que de tels projets, s'ils peuvent aboutir en forêt publique, s'avèrent encore plus théoriques en forêt privée.

### Structures de gestion forestière

Du point de vue de l'application du droit public, l'Office de l'environnement et les triages constituent l'organisation forestière (service forestier) du canton du Jura. L'Office est chargé de

l'application des bases légales et du suivi de la politique forestière. En 2008, le Parlement a pris la décision de ne conserver qu'un seul arrondissement forestier. Dans les faits, cela implique que la notion d'arrondissement n'est plus d'actualité et que les collaborateurs sont spécialisés par domaines d'activité, et non plus de manière régionale. Cette évolution s'est accompagnée d'un retrait clair de l'ingénieur d'arrondissement des décisions de gestion des propriétaires publics. Ces derniers doivent se regrouper au sein d'un triage forestier, qui engage un professionnel chargé de gérer les forêts et d'effectuer les tâches étatiques (autorisations, police et vulgarisation). Personne-clé, ce forestier de triage a donc un double rôle, une «double casquette». 21 forestiers (24 en 2005) supervisent en moyenne 1800 ha ou 9000 m<sup>3</sup>/an. Innovation récente, quatre triages fonctionnent avec une équipe de deux ou trois forestiers. Les triages, subdivision administrative, ont été fortement regroupés (de 28 en 2006 à 14 aujourd'hui). Ces rationalisations ont été influencées par les travaux d'un groupe de travail composé des représentants de la branche, travaux pourtant assez mal accueillis par les propriétaires et le personnel<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> AJEF (2006) Conclusions du groupe de travail «Avenir des triages forestiers». Porrentruy. 12 p.



**Fig. 1** La forêt domaniale du Fahy, Porrentruy, dont la gestion courante est désormais confiée à ProForêt SA, une société de service liée à l'association ForêtJura. Photo: Roger Meier, Agence BIST SA, pour la République et Canton du Jura

Sous l'angle de la gestion d'entreprise, les structures sont marquées par un important nombre d'exploitations communales ou bourgeoises (63) et par environ 3000 petits propriétaires privés constituant de fait chacun une exploitation. Différentes fusions de communes ont contribué ponctuellement à une simplification des structures. Depuis 2000, la commercialisation de la majorité des bois exploités annuellement s'opère par le biais de deux centrales de vente en main de la propriété forestière, ProForêt SA gérant le bois d'œuvre et d'industrie et Thermo-bois SA assurant la logistique du bois-énergie.

Sur la base de réflexions de gestion d'entreprise, le triage forestier Val Terbi a récemment mis en commun la gestion des forêts de cinq communes, d'une bourgeoisie et d'un grand propriétaire privé. Si une telle structure est courante dans les cantons voisins (BL, SO), il s'agit du seul triage jurassien formant une unité de gestion de 3200 ha. Les autorités du triage disposent des droits de planification et de gestion précédemment dévolus à chaque exécutif. Actuellement, des études de faisabilité quant à la mise en place de tels «pots communs» sont en cours dans trois autres triages.

Autre forme d'externalisation, la cession dès 2016 de la gestion courante des forêts de l'Etat dans le cadre d'un programme d'économie (2419 ha répartis dans le canton, 12000 m<sup>3</sup>/an). Le Parlement a supprimé la structure en charge des travaux au sein de l'administration cantonale. Il a par contre décidé de conserver la propriété foncière et de ne pas répartir les massifs dans différentes entités. Les tâches opérationnelles ont été confiées à ProForêt SA (figure 1), instance parapublique, en vue de synergies et du renforcement d'une structure ayant fait ses preuves. Décidée d'abord dans l'optique d'une réduction du personnel et d'une augmentation de la marge de manœuvre entrepreneuriale (compliquée dans le gi-

ron de l'Etat), cette externalisation contribue également à mieux mettre en évidence les prestations réalisées. Les travaux d'intérêt public seront ainsi désormais négociés par le partenaire avec le canton, et non plus noyés dans un déficit annuel.

## Points forts et points faibles de la situation actuelle

Les triages forestiers couvrent l'ensemble du territoire. Ils conduisent à une gestion suivie et à la réalisation des mesures sylvicoles souhaitées dans la majorité des forêts publiques. Ils permettent à chaque propriétaire de bénéficier d'un professionnel pour la gestion des forêts, mais aussi à l'Etat de disposer d'une personne dans le terrain. La double casquette du garde forestier de triage reste perçue comme un avantage. Elle réduit les risques de conflits sylvicoles, une même personne devant valoriser le peuplement tout en veillant à sa conservation. Plusieurs gardes par triage permettent suppléances, spécialisations partielles et surtout échanges d'expériences. De par leur taille et leurs structures légères, les triages forestiers actuels peuvent intégrer les fusions de communes et conduisent à des charges fixes limitées pour les unités de gestion.

Les structures restent cependant rigides et peu propices aux évolutions. Les triages forestiers sont constitués de plusieurs unités de gestion et fonctionnent sur la base de conventions signées par les partenaires. Les modifications nécessitent l'approbation de tous les exécutifs ou même parfois des législatifs communaux. Chaque unité de gestion (soit une commune ou une bourgeoisie) assume les décisions et les conséquences financières. Un triage peut avoir ainsi jusqu'à huit partenaires différents, ce qui implique neuf comptabilités et une répartition détaillée des heures du forestier. La notion de triage n'est guère comprise par la population, alors que la répartition des tâches et des frais entre commune et triage reste mal comprise pour les acteurs locaux (relations entre prestations demandées par la commune et charges du triage). Les liens entre personnel forestier et personnel communal sont ainsi ténus. Même en forêt communale, les droits de planification et de gestion sont parfois complexes (exemple de la gouvernance des communes mixtes dans le Jura, où une bourgeoisie a plus ou moins son mot à dire dans la gestion courante; exemple identique des pâturages boisés avec les agriculteurs ayants droit). Il s'ensuit des discussions nombreuses, même pour des aspects opérationnels.

## Changements et rôle de l'Etat

L'agrandissement des structures ou les changements dans le fonctionnement ne constituent pas un but en soi. Les objectifs sont parfois atteints à sa-



rain, en intégrant la supervision des forêts privées alentours. Dans le contexte jurassien, une sylviculture de qualité et une gestion durable sont liées au maintien du modèle actuel de la double casquette pour le forestier de triage;

- ouvertes à différentes collaborations, en confiant les tâches particulières à des instances externes spécialisées (vente du bois par une centrale de vente active au niveau suprarégional, travaux par des entrepreneurs privés);
- aptes à communiquer le coût et les bénéfices des prestations à la population et à dépasser les freins liés à l'histoire communale (coûts de transaction disproportionnés pour une commune dans la gestion de biens bourgeois par exemple);
- dénommées de manière claire (privilégier la notion d'entreprise de gestion forestière à celle, trop administrative, de triage forestier).

En forêt privée, les structures actuelles resteront identiques à l'avenir. De grandes visions ou projets de regroupements pour la forêt privée ne sont en effet guère réalistes et cette situation de forêt-loisir ne devrait guère évoluer. Pas optimale pour atteindre les objectifs de la politique forestière, cette situation n'est pas encore trop grave à l'échelle du canton (environ 25% de forêt privée incluant 15% de petites propriétés peu ou pas actives). Elle permet de disposer de surfaces faisant office de réserve de bois ou, à terme, d'îlots de vieux bois si la sous-exploitation se poursuit. Il s'agit pour la politique cantonale d'admettre ce fait et de concentrer ses efforts sur le reste des espaces forestiers.

### **Strukturen für die Waldbewirtschaftung: Erfahrungen eines kantonalen Forstdienstes (Essay)**

In den letzten zehn Jahren haben sich die forstlichen Strukturen im Kanton Jura recht stark verändert. Die Forstreviere decken die ganze Kantonsfläche ab und ermöglichen es, über Berufsleute auf der Fläche zu verfügen. Aber diese Strukturen sind kleinteilig, starr, auf die staatlichen Aufgaben ausgerichtet und im Hinblick auf Veränderungen wenig günstig. Unterschiedliche Faktoren wie Gemeindefusionen oder die wirtschaftliche Situation setzen einen Restrukturierungsprozess in Gang. Die Veränderungen müssen in erster Linie vom Eigentümer kommen, während sich die kantonalen Behörden bei der Weiterentwicklung der Strukturen durch Finanzhilfen, Beratung oder Erfahrungsaustausch einbringen sollen. Idealerweise sollten sich die öffentlichen Waldeigentümer zu genügend grossen und flexiblen Einheiten zusammenschliessen, die die Planungs- und Bewirtschaftungshoheit innehaben. Weiter sollten die Betriebe über einen oder mehrere Mitarbeiter verfügen, die sich um die Waldbewirtschaftung und die vom Staat delegierten Aufgaben kümmern.

## **Conclusions**

L'ampleur et l'orientation des changements à venir ne sont guère prévisibles, mais il est sûr que des évolutions importantes auront encore lieu. Pour les propriétaires de forêts, le maintien à tout prix d'un statu quo ou un regard nostalgique vers les belles années du passé ne sont donc pas de bon conseil. Pour les autorités cantonales, il s'agit d'accompagner ces processus afin que les prestations attendues, dans une vision de développement durable, puissent être fournies sur une majorité des surfaces. Cette attitude de soutien bienveillant doit toutefois s'accompagner d'une suppression des freins aux évolutions et d'une attitude décidée envers les propriétaires publics. Des soucis dans la gestion des forêts et un manque d'intérêt pour la gestion doivent conduire à des structures novatrices à l'échelle régionale, ainsi qu'à de nouvelles approches modernes dans la gestion. Il s'agit surtout d'éviter une passivité générale à l'image de la situation au sein de la propriété privée. ■

*Soumis: 3 mai 2016, accepté (sans comité de lecture): 4 mai 2016*

## **Références**

- RCJU (2013) Plan directeur cantonal des forêts. Delémont: République et Canton du Jura, Département de l'environnement et de l'équipement. 76 p.
- OFEV (2013) Politique forestière 2020. Visions, objectifs et mesures pour une gestion durable des forêts suisses. Berne: Office fédéral de l'environnement. 66 p.
- OFEV (2015) Manuel sur les conventions-programmes 2016–2019 dans le domaine de l'environnement. L'environnement pratique n°1501. Berne: Office fédéral de l'environnement. 266 p.

### **Structures for forest management: experience of a cantonal forest service (essay)**

Over the last ten years, forestry structures in the Canton of Jura have evolved. The management units cover the whole area of the Canton and make it possible for the State and the forest owners to have professional staff at their disposition in the field. However, these structures are small, inflexible, focused on public tasks and not open to change. Various factors, including mergers of communes, or the economic situation, set off a process of restructuring. Change must originate with the owner, while the cantonal authorities should contribute to developing the structures by financial help, advice and exchange of experience. Ideally, public forest owners should combine their forces in management units large and flexible enough, disposing of planning and management rights, and bringing together the various (public) owners. Each unit should have one or more professionals responsible for management and for the tasks delegated by the State.